

Mémoire

Présenté par

Les syndicats S.C.F.P. à Hydro-Québec
Sections locales 957, 1500, 2000 et 4250

aux

Audiences publiques du B.A.P.E
sur l'aménagement d'une centrale hydroélectrique privée
sur la rivière Magpie

Juin 2004

Table des matières

	Page
Préambule	2
Introduction.....	3
Historique.....	4
Hydro-Québec, moteur économique!	7
Besoins énergétiques du Québec	9
Analyse	10
Conclusion	12

Préambule

Présenter ce mémoire devant le B.A.P.E. n'est pas un choix mais une responsabilité devant laquelle il n'était pas question de nous défilier. Je serai donc le porte-parole des quelque 17,100 employés.es syndiqués.es du S.C.F.P. à Hydro-Québec. Un porte-parole nord-côtier déchiré, parce que bien conscient de ce que peut représenter ce projet pour la M.R.C. de la Minganie, mais réaliste aussi quant aux raisons qui motivent ce vol collectif que représente l'élargissement de la filière hydroélectrique privée au Québec.

Partout où il y a eu débat sur l'aménagement de petites centrales privées, il y a eu déchirement dans la population; les uns justifiant les projets par les faramineuses sommes promises par les promoteurs, les autres plutôt préoccupés par la préservation de splendides milieux naturels.

Tout ce déchirement, on le doit, bien sûr, à ces nouveaux prospecteurs de l'or blanc qui ne ménagent en rien les courbettes pour intéresser nos élus jusqu'à en faire des partenaires privilégiés, mais on le doit surtout à nos gouvernements successifs qui ont fait preuve de la plus grande irresponsabilité en décrétant que le développement hydroélectrique du Québec pouvait se faire dans la plus grande improvisation. Parce que depuis 1962, année de la nationalisation de l'électricité, les employés.es d'Hydro-Québec ont vécu de près et continuent de vivre le développement hydroélectrique sur le grand territoire du Québec et parce qu'ils en sont les principaux acteurs, nous tenions aujourd'hui à participer à ces audiences.

Si le syndicat a pour mission première de voir à l'intérêt de ses membres, il doit agir en citoyen responsable et faire en sorte que cet intérêt ne se fasse pas au détriment de valeurs aussi fondamentales que la protection de l'environnement ou le partage de la richesse à travers toute la collectivité. Il ne faut pas perdre de vue que les décisions d'aujourd'hui ainsi que nos choix quant à la planification du développement de notre parc énergétique, risquent d'avoir un impact majeur sur la qualité de vie des générations à venir. Non seulement cette planification doit-elle tenir compte des impacts environnementaux souvent irréversibles, mais elle doit être pensée en fonction d'une utilisation optimale de nos ressources naturelles, celles-ci n'étant pas inépuisables.

C'est donc au nom de tous mes collègues de travail que je dépose aujourd'hui ce mémoire et ce, à défaut d'avoir au Québec une politique énergétique conséquente, porteuse d'une vision à long terme.

Introduction

Dans un contexte où la population est de plus en plus sensible à l'importance de vivre en harmonie avec son environnement, où le développement humain est souvent montré du doigt pour expliquer la détérioration de nos écosystèmes et où l'importance d'exploiter nos ressources naturelles de façon prudente et rationnelle va de soi, plusieurs questionnements s'imposent avant de donner l'aval au projet de construction d'une mini-centrale sur la rivière Magpie.

Les audiences du B.A.P.E. devraient être une excellente occasion de mettre en perspective nos besoins énergétiques versus le développement durable et les impacts environnementaux à court, moyen et long termes. Ne pas le faire et se restreindre à une analyse purement sectorielle et contextuelle relève, à notre avis, de la plus grande insouciance. Il est à noter qu'à ce moment-ci, aucune urgence ne devrait être invoquée pour justifier d'aller de l'avant, si demeurent quelque ambiguïté que ce soit quant à la pertinence de procéder à la mise en œuvre de ce projet. À moins qu'Hydro-Québec en fasse la démonstration, sa capacité de répondre à la demande d'électricité pour les années à venir ne dépend aucunement de la réalisation ou non du présent projet.

Depuis le début des années 90, le débat sur la production privée d'électricité ainsi que sur l'apport des petites centrales au parc énergétique du Québec a été fait et refait. Vous trouverez, ci-joint, copie de trois mémoires déposés en mars 1999 lors d'audiences publiques pour déterminer la taille de la quote-part de la petite production hydraulique d'électricité dans le portefeuille énergétique du Québec.

Le premier est un mémoire présenté par les syndicats d'Hydro-Québec, le second déposé par la Coalition Eau Secours! et le réseau québécois des groupes écologistes, et le troisième déposé par la FACEF en collaboration avec le groupe Action Réseau Consommateur.

On comprendra que même si ces trois mémoires ont été produits il y a déjà cinq ans, l'essentiel de l'argumentaire qu'ils proposaient demeure tout aussi pertinent pour l'évaluation du projet que nous avons aujourd'hui sur la table. Ces trois mémoires nous réfèrent au rapport de la commission Doyon mise sur pied au coût de 4 millions de dollars, laquelle commission avait été commandée par le gouvernement du Québec en 1995. Non seulement le rapport final qui en résulta en avril 1997 demeure tout aussi pertinent, puisque issu d'une large consultation publique, mais il est un incontournable à l'évaluation de tout projet relatif à la petite production hydraulique d'électricité. Une copie des 103 recommandations qui ont été formulées dans ce rapport, est aussi annexée au présent document.

Vous serez à même de constater que les documents présentés aujourd'hui n'ont rien à voir avec de simples réflexions partisans, mais qu'ils s'appuient sur des faits vérifiables et dont les conclusions se veulent avant tout réalistes et responsables. Nous vous invitons donc à prendre ou reprendre connaissance de ces documents ainsi qu'à tenir en considération la brève analyse de la situation du présent document.

Historique

1961- La nationalisation de l'électricité demeure sans aucun doute une des belles pages de l'histoire économique et sociale du Québec. Justifiée principalement par l'anarchie qui règne à l'époque dans le développement énergétique de la belle province ainsi que par les disparités tarifaires impressionnantes, la nationalisation va permettre dans certains cas une révision à la baisse des tarifs pouvant aller jusqu'à 35 % pour graduellement atteindre l'uniformisation en 1965. L'apport de la production privée au parc énergétique du Québec va diminuer progressivement pour atteindre dans les années 1990-91 une participation de 12 %. Réf. Mémoire S.C.F.P. mars 1999

Septembre 1990- Mise en œuvre de la première politique d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques pour des petites centrales hydroélectriques de 25 MW et moins. Cette politique s'insère alors comme un complément au mandat de fourniture d'électricité confié à Hydro-Québec. Cette première politique a permis la réalisation de 57 projets de petites centrales d'une capacité totale de 250 MW. Réf. Mémoire au Conseil des ministres par M.Jacques Brassard, ministre des ressources naturelles du Québec.

Durant la période de 1993-95, une série de projets de production privée voient le jour sous le régime libéral de l'époque. Celui-ci commandait à Hydro-Québec de mettre en place une politique d'achat d'électricité destinée aux petits producteurs privés, à des conditions désavantageuses pour la société d'état. Cette politique, dont on s'explique toujours aussi mal la pertinence, n'aura servi que les intérêts des producteurs privés, au détriment de la société québécoise, puisqu'Hydro-Québec aura essuyé une perte pour ces contrats garantis de 74,3 millions de dollars uniquement pour la période 1993 à 1995. Réf. Analyse économique du projet des Chutes-de-la-Chaudière, Chaire socio-économique de l'UQAM, par Martin Poirier, septembre 1997.

Juin 1995- Sûrement pour se distancer de ces controversés projets à saveur partisane, le gouvernement péquiste nouvellement élu, met en place la commission Doyon, pour enquêter sur la politique d'achat d'électricité par Hydro-Québec, auprès de producteurs privés.

Ce n'est qu'en mars 1997 que la Commission produira son rapport final, lequel accouchera de 103 recommandations en plus d'en venir à plusieurs conclusions fort révélatrices, dont celle-ci: «La Commission n'est pas convaincue du bien-fondé des raisons avancées de part et d'autre, à l'époque, pour justifier la pertinence du programme d'achat de production privée. À son avis, Hydro-Québec n'a ni démontré le caractère rédhibitoire de sa structure administrative à l'égard de l'exploitation de petites centrales ni analysé avec suffisamment d'acuité l'opportunité économique de réaménager elle-même les sites désaffectés.» Réf. Rapport de la Commission Doyon, mars 1997.

Novembre 1996- Consultation publique sur l'énergie au Québec, qui a mené à la nouvelle politique gouvernementale de l'énergie. La politique énergétique proposait une relance de la production privée, une participation plus étroite des milieux, la détermination d'un prix concurrentiel et le rehaussement de 25 à 50 MW de la puissance admissible des projets. Le mois suivant, on assistait à la création de la Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Réf. Mémoire au Conseil des ministres par M. Jacques Brassard, ministre des ressources naturelles du Québec.

11 juin 1998- Le ministre des Ressources naturelles adresse une lettre au président de la Régie de l'énergie, M. Guérin, lui demandant un avis concernant les modalités de mise en œuvre de la contribution de la petite production privée au plan de ressources d'Hydro-Québec. Celui-ci répliquait de la sorte : « afin de ne pas retarder le développement de cette filière énergétique, rien n'empêche votre ministère, au cours de l'automne prochain, de procéder à la sollicitation de propositions d'intérêt en vue de dresser un inventaire et de classer les projets privés susceptibles de faire partie, plus tard, d'un processus formel d'appel d'offres sur la base de paramètres volumétriques et commerciaux sur lesquels la Régie émettra son avis »

Signe des temps ou conséquence de la bêtise humaine, le fait est qu'il n'est nullement question dans ces échanges de tenir en compte la **pertinence** de relancer cette filière. Du même coup on venait de balayer du revers de la main une partie des conclusions de la Commission Doyon, laquelle remettait justement en cause cette pertinence. Une Commission, devons-nous le rappeler, commandée par ce même gouvernement.

Mars 1999- Audiences publiques devant la Régie de l'énergie pour déterminer la quote-part de la petite production hydraulique d'électricité. (voir mémoires en annexe). En décembre 1999, la Régie produit son avis sur les modalités de mise en œuvre de la contribution de la filière de la petite hydraulique au plan de ressources d'Hydro-Québec. En plus de déterminer une quote-part (150 MW) et de proposer un prix socialement acceptable (4,5 cents/ kWh) pour l'achat par Hydro-Québec de l'électricité des producteurs privés, la Régie recommandait, dans cet avis, que le processus d'octroi de la politique initiale soit amendé pour mener à l'établissement d'un prix qui soit le reflet de la concurrence entre les promoteurs.

Hydro-Québec invitera les M.R.C. à dresser une liste des sites potentiels sur leur territoire. On assistera au Klondike de l'or blanc. C'est la folie furieuse, peu de cours d'eau seront épargnés par l'exercice, des chutes les plus majestueuses au simple ruisseau. Maintenant que l'intérêt a été suscité, chacun voudra sa part du gâteau. De magnifiques rivières à saumon feront partie de la liste des sites potentiels. Rapidement, les promoteurs débarqueront dans les M.R.C., projet en main et promesses de jours meilleurs, pour les municipalités qui ne se feront pas tordre le bras bien longtemps.

Par sa nouvelle politique, ce gouvernement posait un geste irresponsable socialement et d'un point de vue environnemental. Ce développement énergétique à la pièce, tel que proposé, aura donné lieu à des débats musclés dans plusieurs municipalités, voire même à des déchirements à travers des populations.

26 novembre 2002- Le gouvernement de M. Landry finit par céder aux pressions et instaure un moratoire sur la construction de petites centrales. Trois projets reçoivent tout de même l'aval du gouvernement dont celui de la Rivière Magpie, sous prétexte que ces rivières sont déjà harnachées.

22 juin 2004- Dépôt des mémoires aux audiences du B.A.P.E. dans le dossier de la rivière Magpie.

Hydro-Québec, moteur économique!

Pour le meilleur et pour le pire, Hydro-Québec est une entreprise dont l'actionnaire est le gouvernement du Québec. **Pour le meilleur** parce que, depuis la nationalisation de l'électricité au début des années 60, la population du Québec ne cesse de retirer les dividendes de cette importante décision d'état. Non seulement les foyers québécois jouissent-ils d'une alimentation en électricité fiable et à bon marché (dans une perspective de marché nord-américain), mais Hydro-Québec est devenue, au fil des ans, un moteur économique de grande envergure très enviable.

Voici quelques données tirées du plan stratégique de l'entreprise pour les années 2004-2008 qui démontrent bien cette réalité :

___ P.17 Depuis plus de 50 ans, Hydro-Québec assure aux québécoises et aux québécois un approvisionnement fiable en électricité tout en contribuant à l'enrichissement collectif.

___ P.34 Les actions découlant des plans stratégiques précédents ont permis d'améliorer la rentabilité de l'entreprise, au profit de son actionnaire, le gouvernement du Québec, lequel est le mieux placé pour en faire bénéficier la société québécoise. En 2002, son bénéfice net a atteint un sommet de 1,5G\$, soit presque le double de son bénéfice net de 1997.

___ P.16 Le rendement de l'avoir propre se stabilise autour de 11% pour toute la période 2004-2008, soit un taux supérieur au coût moyen de la dette.

L'entreprise prévoit déclarer, pour chacune des années du plan stratégique, des dividendes équivalents à la moitié de son bénéfice net, soit un montant de 4,9G\$. À cette somme s'ajoutent 3,4G\$ en taxes versées au gouvernement du Québec et aux administrations municipales...

En outre, Hydro-Québec participe de façon importante à l'activité économique du Québec par sa croissance, ses investissements et ses achats de biens et services. Pour la période 2004-2008, ses activités contribueront à soutenir des emplois qui équivalent, globalement, à 220 000 années-personnes et qui sont répartis dans toutes les régions du Québec.

___ P.29 La clientèle québécoise aura bénéficié d'un gel tarifaire du 1^{er} mai 1998 au 1^{er} janvier 2004. Compte tenu de l'inflation, ce gel équivaut à une diminution des tarifs de 13,1 %. À cet égard, le Québec se distingue avantageusement des provinces canadiennes et des états américains, où l'on a observé chez certains d'importants chocs tarifaires.

___ P.5 Au Québec, la loi sur la régie de l'énergie établit un volume annuel maximal d'électricité patrimoniale de 165 Twh, qui doit être rendu disponible pour la consommation québécoise à un coût moyen de fourniture de 2,79 cents le kilowattheure.

Il s'agit du tarif le plus bas pour une aussi importante quantité d'énergie en Amérique du Nord.

___ P.119 **Impact économique régional** : La présence d'Hydro-Québec dans toutes les régions du Québec s'est traduite en 2002 par des achats de biens et services s'élevant à plus de 1,6G\$ et soutenant près de 12,250 années-personnes en emplois directs et indirects. De plus, l'effectif d'Hydro-Québec, réparti sur l'ensemble du territoire du Québec, participe aussi à l'essor économique régional. La politique d'acquisition de biens et services favorise une répartition des achats sur l'ensemble du territoire, au meilleur coût possible pour l'entreprise.

En tant qu'agent de développement, Hydro-Québec réaffirme sa volonté d'agir de concert avec les intervenants des régions où elle exerce ses activités pour le bénéfice de l'ensemble des québécois. Continuant d'affirmer la présence de l'entreprise dans toutes les régions du Québec, les directions régionales d'Hydro-Québec faciliteront le développement de partenariats et de relations de collaboration avec les collectivités. Ainsi, les activités et les projets de l'entreprise pourront s'intégrer harmonieusement dans leur environnement et contribuer à la vitalité de leur milieu d'accueil. Outre les retombées économiques importantes de ses activités dans toutes les régions du Québec, Hydro-Québec continuera d'appuyer de nombreuses causes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'aide humanitaire ou sociale.

Pour le pire, parce que l'actionnaire étant le gouvernement, celui-ci est souvent tenté d'intervenir auprès d'Hydro-Québec, sous l'influence de pressions partisans, pour suggérer quelques décisions d'affaires qui n'ont rien à voir avec les intérêts de la collectivité. En contrepartie, même si elle est moins structurée et organisée, la mobilisation populaire arrive aussi à influencer les politiques en matière d'énergie. Un bon exemple de cette influence est le moratoire décrété par le précédent gouvernement péquiste sur le programme de construction de petites centrales privées en novembre 2002.

Besoins énergétiques du Québec

Dans son plan stratégique 2004-2008, Hydro-Québec prévoit réaliser des ventes annuelles de 100,5 TWh en 2008, soit 3,3 TWh de plus qu'en 2003 sur les marchés québécois de petite et moyenne consommations. Elle prévoit aussi réaliser des ventes de 77,0 TWh en 2008, sur le marché des grandes entreprises au Québec, soit 7,8 TWh de plus qu'en 2003. Une hausse prévue de 11,1 TWh au total pour les besoins du Québec.

À la page 47 du plan stratégique 2004-2008, un tableau démontre que l'énergie disponible en 2003 était de 195 TWh pour des engagements totaux de 186 TWh. En 2008, on prévoit une énergie disponible de 205 TWh pour des engagements de 192 TWh. De plus, Hydro-Québec Production travaille activement au développement de plusieurs projets hydroélectriques rentables, dont la production ne sera toutefois disponible qu'après 2008. La production de tous ces ouvrages ajoutera 11 TWh à la capacité annuelle d'Hydro-Québec Production. De plus, Hydro-Québec espère amorcer en 2004 l'avant-projet pour l'aménagement de quatre centrales d'une puissance totale de 1500 MW sur la rivière Romaine, en Minganie. Le projet de la Romaine pourrait être suivi d'un deuxième grand projet de 1500 MW sur la rivière du Petit Mécatina, également en Minganie.

Analyse

Est-ce que le projet de centrale d'une puissance de 40,6 MW est justifié, souhaitable, acceptable socialement et pour l'environnement? Car un projet ne serait pas nécessairement justifié pour répondre à la demande d'électricité au Québec, qu'il pourrait tout de même être souhaitable pour une communauté, un village, une M.R.C. etc.

Pour savoir si le projet est justifié, nous devons en référer au plan stratégique 2004-2008 d'Hydro-Québec. Bien sûr, il ne s'agit pas là d'une analyse indépendante et libre de toute influence exercée par son actionnaire, le gouvernement du Québec. À la lecture du document, on sent bien la pression qui s'exerce sur Hydro-Québec pour être à la fois un exemple à suivre en matière d'environnement, un moteur économique dynamique sur l'ensemble du territoire québécois et du même coup une entreprise de laquelle on exige toujours plus de profits.

Ce déchirement laisse transpirer dans le plan stratégique 2004-2008 comme dans les précédents, certaines contradictions. La société d'état ne manque pas une occasion d'étaler la fierté qu'elle a de contribuer au développement durable, en capitalisant sur la production d'une énergie propre et du même souffle, elle annonce une contribution importante de la filière thermique à son parc énergétique. Dans un autre ordre d'idées, Hydro-Québec, lors des audiences sur le développement de l'énergie éolienne au Québec tenues en 1998, clamait haut et fort qu'elle n'avait nul besoin de l'apport énergétique de cette filière. Au même moment, elle continuait de cumuler les pertes occasionnées par les contrats à long terme, octroyés aux propriétaires de petites centrales privées.

Le plan stratégique d'Hydro-Québec démontre bien que celle-ci continue et veut continuer d'augmenter sa capacité de production par la mise en place de projets majeurs. De toute évidence, la réalisation du projet de 40,6 MW sur la rivière Magpie ne remet aucunement en question, en partie ou en totalité, le plan de développement prévu par Hydro-Québec. À moins qu'Hydro-Québec en fasse la démonstration, sa capacité de répondre à la demande d'électricité ne dépend en rien de l'ajout de cette petite centrale sur la rivière Magpie. Nous devrions donc convenir que ce projet n'est pas justifié.

Maintenant à la question; ce projet de mini-centrale est-il souhaitable? Il faut d'abord déterminer qui le souhaite et pour quels motifs. On ne s'attardera pas trop longtemps sur les intérêts du promoteur qui ne peut qu'espérer voir ce projet se réaliser. Il en retirera des retombées pécuniaires fort intéressantes pour un investissement peu élevé et un facteur de risque à peu près nul. En fait, ce promoteur possède un privilège auquel peu de citoyens ont accès lorsqu'ils font sont en affaires dans le fabuleux monde de la finance: Hydro-Québec lui garantit l'achat de son électricité pour une période de 25 ans. Qu'elle ait besoin ou non de cette énergie, Hydro-Québec s'en portera acquéreur, pendant 25 longues années.

À moins de se retrouver dans une situation où toute l'énergie disponible serait vendue à un prix supérieur au prix consenti au promoteur, la population québécoise, puisque propriétaire d'Hydro-Québec, fera les frais du manque à gagner. N'allons pas oublier, non plus, que le plan stratégique 2004-2008 fait mention, en page 5, d'une surcapacité de production du côté des Etats-Unis.

Pour ce qui est de la M.R.C., on peut comprendre qu'elle souhaite aussi la réalisation du projet, le promoteur ayant pris grand soin de s'en faire un partenaire privilégié. La M.R.C. recevra le cas échéant, des sommes substantielles: redevances annuelles de 150 000\$ et le versement des bénéfices liés à sa participation de 30 % dans la société en commandite. À cela s'ajoute une somme de 300 000\$ dans le budget de la municipalité de Rivière-St-Jean et la réalisation d'infrastructures récréotouristiques sur le site du projet pour un montant de 200 000\$.

Donc, ne serait-ce que d'un point de vue strictement pécuniaire, on peut convenir que le projet est souhaitable pour la M.R.C. qui doit avoir à composer avec un budget annuel sans doute bien maigre étant donné le peu d'activités économiques générées sur son territoire. Mais ce projet est-il souhaitable uniquement pour les sommes qu'il rapportera à la M.R.C.? Une fois la mise en place des infrastructures terminée, ce projet générera-t-il de l'emploi dans la région? On peut se permettre d'en douter. Par définition, ces petites centrales sont grandement automatisées et ne demandent qu'une surveillance minimale.

Est-ce que le projet est acceptable?

Socialement : Accepter d'élargir la participation de la production privée d'électricité au Québec, par le biais de contrats garantis d'achat à long terme, c'est porter collectivement le risque associé à ces contrats à la place des promoteurs. C'est aussi accepter de remettre à quelques individus une partie de cette richesse collective qu'est Hydro-Québec, qui ferait l'envie de bien des sociétés et qui peu à peu, depuis la nationalisation de l'électricité, est devenue un leader mondial dans les domaines de la production et du transport de l'électricité, en plus d'exceller dans plusieurs activités connexes.

D'un point de vue environnemental : À partir du moment où il sera établi pour chacun d'entre nous que le projet de construction d'une centrale de 40,6 MW sur la rivière Magpie n'est pas une nécessité pour Hydro-Québec, mais qu'il semble d'avantage s'inscrire comme une source de revenus pour les élus de la M.R.C., plutôt qu'un réel moteur économique pour la région, l'évaluation d'impacts environnementaux négatifs quels qu'ils soient, devrait justifier l'abandon du projet. Il y a fort à parier que les impacts environnementaux du projet initial de 11 MW étaient moindre que ceux occasionnés par le nouveau projet de 40,6 MW. Ne serait-ce que d'un point de vue esthétique, les modifications proposées pour obtenir le volume d'eau nécessaire viendront sans doute altérer la beauté du paysage.

Conclusion

Comment ne pas comprendre le préfet d'une M.R.C. qui cherche désespérément des moyens de stimuler l'économie de sa M.R.C., de vouloir à tout prix cette manne qu'on lui propose sur un plateau d'argent. À tort ou à raison, pour ces élus, les enjeux locaux ont préséance sur les enjeux de société.

Plusieurs régions du Québec vivent des conditions tout aussi difficiles que celles rencontrées par la M.R.C. de la Minganie: exode des jeunes, marché du travail précaire, vieillissement des infrastructures, etc. Lorsqu'un promoteur se pointe au village, déguisé en Robin des bois avec comme seule exigence d'installer un petit barrage en échange d'un chèque de 300 000\$ à la signature, on a peu à faire de tous ces gens qu'on ne voyait pas par le passé et qui nous demandent de bien réfléchir. Les gouvernements ont peu à peu délaissé les régions éloignées au profit des grands centres, se contentant d'éteindre les feux à l'occasion mais se souciant peu de maintenir une occupation dynamique sur tout le territoire. Ce n'est pas de l'argent saupoudré à gauche et à droite qui va sauver les régions, mais une vraie politique d'emploi.

La société d'état qu'est Hydro-Québec a prouvé qu'elle représentait un moteur économique d'envergure, génératrice d'emplois. Les projets envisagés dans son plan stratégique 2004-2008, s'ils se concrétisent comme prévu, auront des retombées importantes pour le territoire de la Minganie.

Dans un mémoire déposé au Conseil des ministres par le ministre des ressources naturelles de l'époque, M. Jacques Brassard, celui-ci semblait fier d'annoncer la réalisation de 57 projets de petites centrales pour une puissance totale de 250 MW.

Lorsqu'on sait qu'un seul groupe turbine alternateur à la centrale S.M.3 peut produire un maximum de 400 MW, on réalise jusqu'à quel point nos politiciens et politiciennes peuvent faire preuve d'irresponsabilité en permettant d'hypothéquer autant de rivières. Dans un pareil contexte, on peut conclure que le lobbying des promoteurs a été malheureusement très efficace et que le développement du parc énergétique du Québec relevait alors de la plus grande improvisation. Un seul projet d'Hydro-Québec de moyenne envergure, voire même la réfection de certains ouvrages, aurait permis d'obtenir la puissance recherchée. Mais encore aurait-il fallu démontrer que cette puissance était vraiment nécessaire, ce qui était loin d'être le cas.

Les syndicats d'Hydro-Québec demandent au B.A.P.E. d'analyser le projet de construction d'une centrale sur la rivière Magpie de façon globale, c'est-à-dire comme faisant partie de l'ensemble du parc énergétique du Québec et non seulement comme un ouvrage local. Ne pas le faire serait admettre qu'il puisse y avoir une ou des centrales sur chacune des rivières du Québec sans qu'au préalable on ait fait un simple exercice d'optimisation de nos ressources naturelles, ce qui à notre avis rendrait très limité le rôle du B.A.P.E.

De plus, puisque le ministre de l'énergie, M.Sam Hammad a annoncé pour l'automne la tenue d'une commission sur l'énergie au Québec, il serait sans doute opportun d'attendre les conclusions de cette commission avant de procéder à l'analyse finale du présent projet.

En terminant, nous désirons porter à votre attention notre inquiétude concernant un éventuel remplacement des roues d'eau ultérieurement à la mise en service de la centrale, par de plus performantes. Nous avons l'impression qu'une telle manœuvre pourrait avoir pour effet de dépasser le 50MW prévu dans la politique d'octroi.

Pour toute information concernant ce mémoire, nous demeurons disponibles.